

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Séance du 15 mai 2025 – 20h30 à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire MONNIN, Maire, sur convocation en date du 6/05/2025.

Nombre de conseillers en exercice : 9 – Quorum : 5

Etaient présents : GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absents excusés : ARTEL Laëtitia (procuration à MONNIN Marie-Claire) JUGUET Yann (procuration à PICHON Céline), MARION Pierre-Alain.

Secrétaire de séance : ROLET Jean-Yves.

Approbation du dernier procès-verbal à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Convention avec le Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau (SATE)
2. Devis pour installation d'une douche dans le logement du 1er étage de l'ancienne Cure
3. Devis pour le remplacement de deux fenêtres dans le logement du 1er étage de l'ancienne Cure
4. Travaux d'aménagement et de sécurisation aux abords de l'école inclusive : mise à jour du plan de financement
5. Forêt communale : devis programme de travaux 2025

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

ORDRE DU JOUR

1. Convention avec le Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau (SATE)

Délibération n°2025-MAI-1 télétransmise en sous-préfecture le : 22 mai 2025

Publiée sur le site internet de la commune le : 22 mai 2025

CONTEXTE :

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,
- 0,15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Cette rémunération n'est recouvrable que si elle excède 25 €.

Pour bénéficier de cette assistance, la commune (ou le groupement de communes) doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

DEBAT :

Afin de pouvoir bénéficier, en 2025, de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau, selon les modalités exposées précédemment, notre collectivité doit aujourd'hui en exprimer la demande.

DELIBERATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Décide de solliciter, pour 2025, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine suivant : Assainissement collectif
- Décide d'inscrire, au budget 2025, une enveloppe de 80.10€ au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique,
- Autorise Mme le Maire, au nom de la Commune de Villeneuve d'Amont, à signer la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

2. Devis pour installation d'une douche dans le logement du 1er étage de l'ancienne Cure

*Délibération n°2025-MAI-2 télétransmise en sous-préfecture le : 22 mai 2025
Publiée sur le site internet de la commune le : 22 mai 2025*

Mme le Maire informe avoir sollicité trois entreprises (SARL Nicolas Prévalet, Cuenot Energies, Benjamin OREN), deux d'entre elles ont transmis les devis pour l'installation d'une cabine de douche Kinemagic design.

- SARL Nicolas PREVALET : 4966.45€ TTC.
- Cuenot Energies : 7108.20€ TTC.

Après étude des devis et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de la SARL Nicolas PREVALET.

3. Devis pour le remplacement de deux fenêtres dans le logement du 1er étage de l'ancienne Cure

*Délibération n°2025-MAI-3 télétransmise en sous-préfecture le : 22 mai 2025
Publiée sur le site internet de la commune le : 22 mai 2025*

Les SARL Menuiserie Girard et Locatelli Julien ont été consultées pour le remplacement à l'identique de deux fenêtres dans le logement communal.

- Menuiserie Girard : 4344.00€ TTC
- Locatelli Julien : 3065.72€ TTC.

Après étude des devis et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la SARL LOCATELLI Julien.

4. Travaux d'aménagement et de sécurisation aux abords de l'école inclusive : mise à jour du plan de financement

*Délibération n°2025-MAI-4 télétransmise en sous-préfecture le : 22 mai 2025
Publiée sur le site internet de la commune le : 22 mai 2025*

Mme le Maire explique qu'au regard des dernières notifications de subventions, le plan de financement prévisionnel HT est à actualiser.

- Montant des travaux : 219966.30€
- Montant de la maîtrise d'œuvre : 10200€
- Frais de publication : 677€
- Frais de géomètre : 1840€
- Acquisition terrain : 1€
- Frais de notaire : 2815.70€ (estimation)
- Aides du Département (subventions notifiées) :
 - o Politique départementale de soutien au développement territorial : 37868€
 - o Programme des aménagements de sécurité : 28536€
- Aides de l'Etat (Sous-Préfecture) : 29000€ (subvention sollicitée, pas de retour sur la demande avant 2026)
- Autofinancement : 140096€

Exposé de Mme le Maire entendu et après délibérations, le conseil municipalité, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel.

5. Forêt communale : programme d'actions 2025

Délibération n°2025-MAI-5 télétransmise en sous-préfecture le : 23 mai 2025

Publiée sur le site internet de la commune le : 23 mai 2025

M. JL Godard, adjoint en charge de la forêt communale, présente le devis de l'ONF :

- travaux de dégagement dans la parcelle 10 suite au plan de relance : 1244€ ht/ha (soit 3483.20€ ht), l'application du répulsif TRICO avait été confiée à l'entreprise Serge Roussillon (séance du 14/11/2024) et sera réalisée très prochainement.
- travaux sylvicoles de dégagement dans la parcelle 2 (urgent) : 1402€ ht/ha
- travaux sylvicoles de dégagement dans la parcelle 10 (pas d'urgence) : 1309€ ht/ha,
- travaux de maintenance, entretien du parcellaire avec 2 couches de peinture dans les parcelles 12 & 9 : 852€ ht/km (à revoir pour la parcelle 9).
- travaux de maintenance, maintien du cloisonnement au broyeur dans les parcelles 11 & 12 : 213€/ha. M. JL Godard s'étonne d'un tarif à l'hectare et non à l'heure (à revoir pour la parcelle 12).

M. V. Godard se retire pour la présentation des devis de l'entreprise JF Godard, il ne participe ni au débat ni au vote.

Pour comparer les tarifs de l'ONF, des devis ont été demandés à l'entreprise GODARD JF pour les travaux urgents :

- dégagement dans la parcelle 2 : 1250€ ht/ha,
- nettoyage de ligne et peinture pour parcellaire : 852€ ht/km (2 couches).

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, confie le dégagement dans la parcelle 2 à l'entreprise JF Godard et l'entretien du parcellaire dans la parcelle 12.

Le reste du programme d'actions sera décidé lors de la prochaine séance du conseil municipal après visite sur place avec le garde ONF.

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

▪ Vente bois de chauffage : Un lot de bois de chauffage n'a pas été mis en vente le 20/12/2024, le volume estimé est de 20 stères. Situations des piles : un gros lot route des anciennes poubelles + 1 grume de frêne place à bois route forestière de la Combe de Conche + frênes secs en 1 m sur la « piste communale située entre les 11 et 13 Grande rue ».

La vente se fera par soumission cachetée au plus offrant avec une **mise à prix minimale de 22€ HT/stère**. Merci de déposer votre offre (**montant total HT + TVA à 20% = montant total TTC**) avec toutes vos coordonnées dans la boîte aux lettres de la mairie sous **enveloppe cachetée avant le mardi 3 juin**, à l'attention de : Mme le Maire – Offre achat lot de bois de chauffage.

▪ Appel à contribution FSL et FAAD 2025 : la contribution sera versée au niveau de la CCA800 (décision communautaire du lundi 5 mai).

▪ Demande de subvention de l'ADMR Levier : Mme le Maire fait part de la demande de subvention de l'association qui intervient sur notre territoire. Les subventions pour l'année scolaire 2025/2026 n'ont pas encore été votées.

▪ AG du Syndicat des Eaux de Dommartin (retour de JY Rolet) : Le syndicat des eaux de Dommartin n'augmentera pas son tarif de vente d'eau, seule la Communauté de Communes du Grand Pontarlier le fera par instauration d'une nouvelle taxe. Globalement sur le syndicat la consommation d'eau est en baisse, ce constat est à mitiger pour Villeneuve d'Amont suite à l'installation de la nouvelle fromagerie.

▪ Rappel coupures de courant : mercredi 21 mai de 8h à 10h.

▪ Tour de France : réunion avec les associations vendredi 16 mai à 20h30 en mairie.

▪ Fermeture du réseau cuivre : les habitants non raccordés et/ou pas encore raccordables à la fibre seront invités par courrier à rencontrer le cabinet DIOPTIC le 9 juillet entre 10h et 12h à la salle des fêtes.

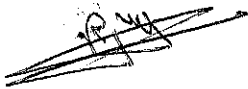
▪ Abri bus : trois entreprises se sont déplacées pour faire des propositions de rénovation de l'abri bus, elles ont toutes conclu qu'au vu de l'état l'abri n'est malheureusement pas récupérable, cette prestation serait bien plus

couteuse qu'un nouvel investissement.

- Fleurissement du village : il sera limité cette année du fait des travaux.
- Cérémonie du 8 mai : Mme C. Pichon fait part de remarques concernant l'horaire trop tardif pour les familles avec enfants.
- Prochain conseil : 12 juin.

La séance est levée à 22h45

Jean-Yves ROLET,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY ROLET', written over a rectangular stamp.

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Monnin', written in a cursive style.

Publié sur le site internet de la commune le : 19 JUIN 2025